

Résumé du plan stratégique de recherche

Date :	Recteur/Président directeur général :
Établissement :	
Établissements affiliés. Donner la liste des collèges et des organismes à but non lucratif qui sont fédérés ou affiliés avec l'établissement et sont inclus dans les plans institutionnels.	
Personne-ressource au sujet de ce sommaire Nom : Numéro de téléphone : Numéro de télécopieur : Courriel :	
Présentation d'un sommaire du plan à la FCI : <input type="checkbox"/> Premier sommaire présenté à la FCI <input type="checkbox"/> Mise à jour d'un sommaire présenté antérieurement	
Signature. Le sommaire ci-joint du plan de développement de la recherche et de la formation en recherche institutionnel représente le contexte de planification pour les demandes présentées à la FCI et est appuyé par cet établissement.	
Recteur/Président directeur général de l'établissement (ou son représentant)	Date

Universités soumettant une demande à la FCI et au programme des CRC

Lignes directrices pour la préparation du résumé du plan stratégique de recherche (PSR)

L'université doit soumettre le résumé de son plan stratégique de recherche, qui sera diffusé dans le site Web du Programme. Le résumé devrait avoir de deux à cinq pages au maximum. Cependant, les universités qui comptent de nombreux instituts affiliés peuvent discuter de la longueur du document avec la FCI.

Le résumé du PSR doit :

- présenter les principaux objectifs du plan stratégique de recherche;
- présenter les grandes orientations de la recherche et de la formation en recherche;
- mettre l'accent sur les domaines pour lesquels l'université a l'intention de déployer des chaires et le soutien de la FCI, et comprendre un tableau indiquant combien de chaires de niveau I et de niveau II sont prévues pour chaque orientation;
- décrire brièvement ce que l'université a fait pour appuyer le développement de la recherche et de la formation en recherche dans ces domaines et ce qu'elle entend faire à l'avenir pour ceux-ci et pour les nouveaux domaines de recherche que l'université a l'intention de développer;
- faire brièvement état de la collaboration prévue entre les établissements et entre les secteurs;
- indiquer brièvement comment l'université déterminera si les objectifs sont atteints;
- décrire brièvement le processus de planification et d'approbation au sein de l'université (et indiquer la participation des établissements affiliés).

Lignes directrices pour la préparation du plan stratégique de recherche

L'université doit présenter un plan indiquant comment elle déploiera les chaires pour attirer et retenir les experts de calibre mondial et comment elle utilisera les fonds de soutien à l'infrastructure de la FCI (si l'établissement choisit d'intégrer les deux plans à ce moment-là).

L'université peut traiter des points suivants dans son plan (un document de 5 à 10 pages est suggéré). Les universités qui comptent de nombreux établissements affiliés pourront discuter de la longueur du document avec la FCI. (Prière de considérer qu'il s'agit de suggestions et non de lignes directrices.)

Une première section du PSR pourrait :

- décrire les principaux objectifs du plan;
- indiquer les domaines prioritaires de recherche où l'université a l'intention de faire preuve ou de continuer de faire preuve d'excellence, et présenter un tableau montrant le nombre de chaires de niveau I et de niveau II prévues pour chaque domaine et à quel organisme subventionnaire elles sont rattachées (indiquer la période couverte dans le plan, p. ex. un an ou plus);
- estimer le nombre de chaires que l'université offrira aux chercheurs exceptionnels qui se trouvent déjà à l'université, pour accroître les possibilités qui leur sont offertes et les retenir; indiquer le nombre de chaires qui seront attribuées à des chercheurs déjà actifs au Canada et à des chercheurs de l'extérieur du Canada; si c'est le cas, expliquer pourquoi l'allocation proposée est différente de l'allocation initiale de chaires quant à la proportion entre les chaires de niveau I et niveau II, et quant à la discipline (voir instructions ci-dessous);
- décrire comment on déterminera si les objectifs ont été atteints; et
- décrire le processus de planification et d'approbation de l'établissement (et indiquer la participation des établissements affiliés).

Certaines universités n'auront qu'une seule grande orientation en recherche, d'autres en auront plusieurs. Pour chaque orientation ou grand domaine de recherche, l'université voudra peut-être traiter des questions suivantes :

1. Quels sont les principaux objectifs recherchés?
2. Quels sont les points forts actuels de l'université dans chacun des domaines poursuivis? Dans les domaines où l'université affiche déjà des points forts, expliquer en quoi les chaires de recherche feront la différence. Dans les domaines où l'université souhaite développer des secteurs forts, décrire les mesures qui seront prises pour renforcer ces domaines.
3. Dans quelle mesure l'université prévoit-elle recourir à la collaboration, au partenariat et au réseautage avec d'autres établissements pour atteindre ces objectifs? Participe-t-elle déjà à des ententes de collaboration, de partenariat ou de réseautage dans ce domaine? Par exemple, fait-elle partie d'un réseau de centres d'excellence dans ces domaines ou domaines connexes?
4. Comment l'université propose-t-elle d'utiliser les fonds des chaires, d'autres programmes d'organismes subventionnaires, de la FCI, de sources externes et ses propres ressources pour atteindre ses objectifs?
5. Quels sont les résultats observables escomptés? Quels résultats indiqueront à l'université que ses objectifs ont été atteints et qu'elle a acquis une renommée internationale dans ce domaine de recherche? Quels résultats (étapes déterminantes) seront évidents quatre ans (pour les chaires de niveau II) ou six ans (pour les chaires de niveau I) après le début du terme des titulaires des

chaires (pour aider à l'évaluation du programme et au renouvellement des chaires)?

- Par définition, les affectations de chaires sont fonction des succès antérieurs en recherche, non des priorités futures. Par conséquent, et exceptionnellement, les plans stratégiques de recherche peuvent proposer une répartition différente des chaires par groupe de disciplines, mais l'université devra expliquer pourquoi l'accent est mis sur les domaines choisis.
- De même, le plan stratégique de recherche devrait normalement traduire la répartition moitié-moitié des chaires entre le niveau I et le niveau II. Cependant, comme les universités en sont rendues à des étapes différentes du renouvellement de leur corps professoral et du développement de leurs pôles d'excellence, elles peuvent vouloir proposer une répartition différente par niveau (pourvu que le coût total soit le même et que l'équilibre entre les niveaux I et II soit rétabli dans les années subséquentes).

Institutions admissibles à soumettre une demande uniquement à la FCI

Résumé du plan stratégique de recherche

Utiliser de 2 à 5 pages pour présenter un résumé de votre plan institutionnel de recherche et de formation en recherche. Ce résumé doit :

- présenter les principaux objectifs du plan stratégique de recherche;
- présenter les grandes orientations de la recherche et de la formation en recherche;
- mettre l'accent sur les domaines pour lesquels l'établissement a l'intention de demander des fonds de la Fondation canadienne pour l'innovation.
- décrire brièvement ce que l'établissement a fait pour appuyer le développement de la recherche et de la formation en recherche dans ces domaines prioritaires et ce qu'elle entend faire à l'avenir pour ceux-ci et pour les nouveaux domaines de recherche que l'université a l'intention de développer;
- faire brièvement état de la collaboration prévue entre les établissements et entre les secteurs;
- indiquer brièvement comment l'établissement déterminera si les objectifs sont atteints;
- décrire brièvement le processus de planification et d'approbation au sein de l'établissement (et indiquer la participation des établissements affiliés).

Comme la plupart des établissements ont des plans qui évoluent avec le temps, la FCI acceptera des résumés révisés une fois par année pour la durée de son mandat. Ces plans pourront être consultés par les comités d'évaluation.